



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 15433

Numéro SIREN : 523 880 474

Nom ou dénomination : 5ASEC LATAM

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2016 sous le numéro de dépôt 81064



1608115501

DATE DEPOT : 2016-08-09

NUMERO DE DEPOT : 2016R081064

N° GESTION : 2010B15433

N° SIREN : 523880474

DENOMINATION : 5ASEC LATAM

ADRESSE : 94 rue de la Victoire 75009 Paris

DATE D'ACTE : 2016/06/30

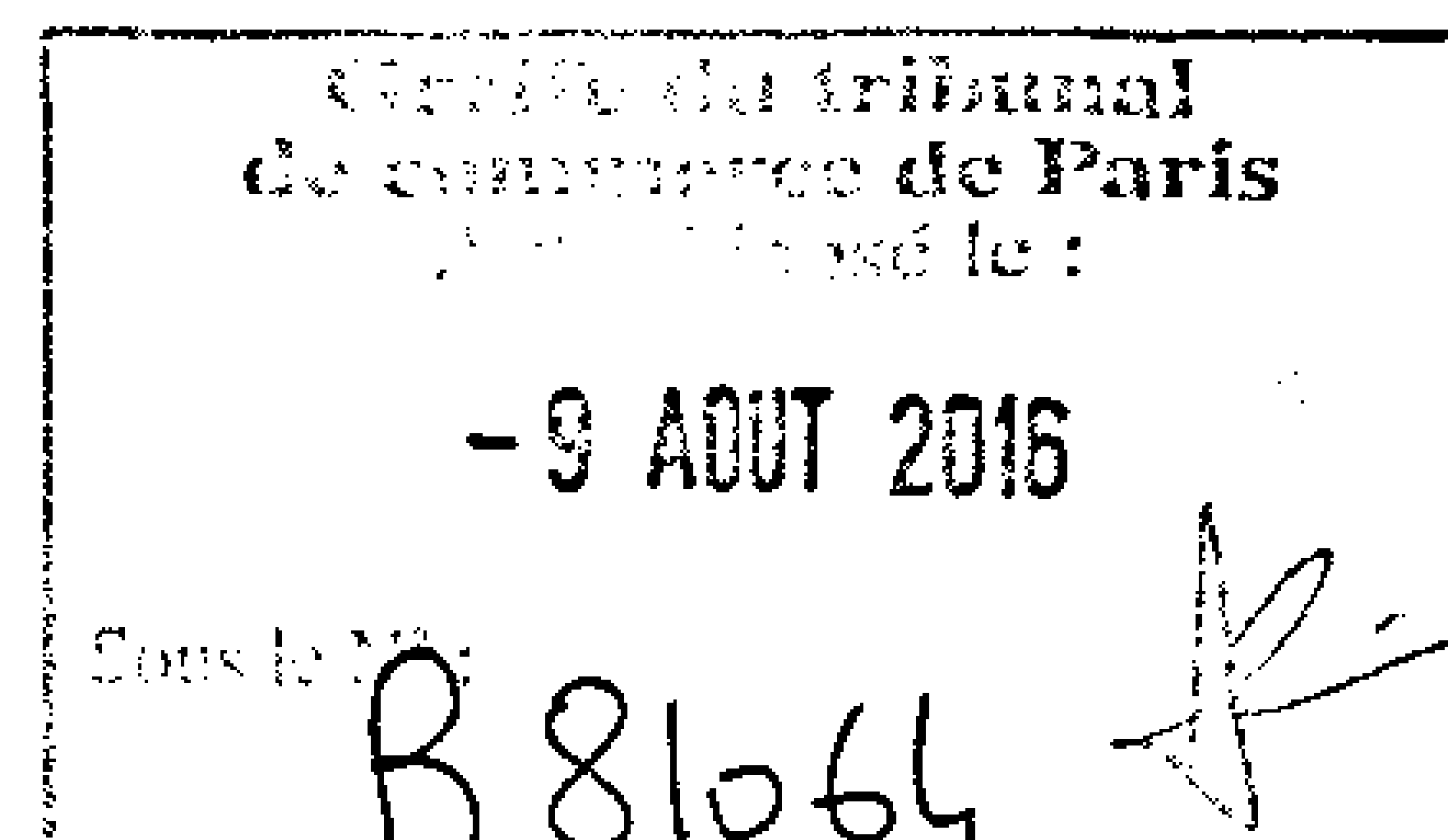
TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE E'

PG, 30.06.16, CH

10B15433

5àSec LATAM
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 3 998 561 Euros
Siège social : 94, Rue de la Victoire
75009 PARIS
R.C.S Paris 523 880 474



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2016**

L'an deux mille seize et le trente Juin à 10 heures 30, les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale, sur convocation du Président,

Il est établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés, sont présents ou représentés 1 associés propriétaires de 349 865 actions sur les 3.998.561 composant le capital.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nicolas BOUCAULT, Président de la société.

M. le Président constate que le Cabinet CONSTANTIN, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie et récépissé postal des lettres de convocation du commissaire aux comptes titulaire
- La feuille de présence signée des associés
- Le rapport de gestion sur les comptes
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée
- Les comptes annuels de la société
- Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes
- Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Le président déclare que les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'assemblée. L'assemblée lui en donne acte.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2015,
- Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice et sur les conventions visées à l'article L 227-10 du nouveau code de commerce,
- Approbation desdits rapports, comptes et bilan, quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Nomination de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant en remplacement des Commissaires aux comptes dont le mandat vient à expiration,
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes, à l'ordre du jour.

[Handwritten mark]

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les comptes et les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée *a l'unanimité*

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes concernant les conventions visées à l'article 227-10 du Code de commerce, approuve ledit rapport ainsi que les mentions qui y sont portées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée *a l'unanimité*

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de son Président, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 146.851,99 € en report à nouveau.

L'Assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis de code général des impôts, prend acte qu'il lui a été rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée constatant que les mandats des commissaires aux comptes expirent lors de la présente assemblée décide de nommer :

- Commissaire aux Comptes Titulaire la société DELOITTE & ASSOCIES, S.A. au capital de 1.723.040 €, dont le siège est 185 C Avenue Charles De Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 572 028 041, en remplacement de la société CONSTANTIN ET ASSOCIES ;

- Commissaire aux Comptes Suppléant la société BEAS, S.A.R.L. au capital de 8.000 €, dont le siège est 185 C Avenue Charles De Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 315 172 445, en remplacement de la société CISANE ;

pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée *a l'unanimité*

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération pour effectuer tous dépôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée *à l'unanimité*.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et les associés présents.

M. Nicolas BOUCAULT
Président et représentant de
5àsec GROUP

